

**Outils « Charte métiers Energie » :**  
**Propositions de procédures et d'usage**

**Sommaire**

Fonctions.....	2
Corpus.....	3
Usage général.....	4
Procédures spécifiques.....	5
Instruction des projets de production et réflexion éthique Réseau.....	5
Réflexion éthique Réseau :.....	5
Approvisionnement - aperçu de l'usage proposé.....	6
Hydroélectricité : démarche de « bonus » ou d'incitation à l'évolution.....	6
Éolien - vérifications rapides <i>ex ante</i> sur l'acceptabilité locale.....	6
PV - vérifications rapides sur bâti ; évaluation approfondie au sol.....	6
Biomasse (Méthanisation / Bois-énergie) - évaluation approfondie.....	7
Acteurs et partenariats.....	8
La checklist de triage.....	8
La grille d'analyse des acteurs.....	9
Détail de l'usage des grilles « technologies ».....	10

## Fonctions

La Charte métiers Énergie a vocation à servir de référence commune pour opérer des choix et arbitrages éthiques liés aux activités d'Enercoop concernant l'approvisionnement en énergie ou bien s'agissant de projets de production.

A cet effet, elle définit des critères énergétiques, environnementaux et sociaux pour analyser les installations de production d'énergie depuis les points de vue de l'objet social d'Enercoop et du projet défini par la Charte Réseau.

Ces critères sont parfois des garde-fous, mais plus souvent ils définissent vers quelles caractéristiques il est souhaitable de faire tendre les moyens de production d'énergie auprès desquels Enercoop s'approvisionne, ou bien ceux qu'elle aide à développer.

La Charte et ses outils associées doivent donc permettre de :

En tant qu'outil d'aide à la décision :

- Éviter de s'engager avec des installations de production d'énergie qui pourraient être problématiques à l'aune des valeurs défendues par Enercoop ;
- Travailler à une amélioration constante de notre offre et des projets sur lesquels Enercoop intervient du point de vue environnemental et social ;
- Prioriser les moyens de production et les projets les plus vertueux.

En tant qu'outil de transparence :

- Clarifier auprès du public les positionnements d'Enercoop sur les aspects écologiques et sociaux des énergies renouvelables ;
- Rendre compte sur les choix et arbitrages effectués, en interne comme en externe ;
- Fournir un cahier des charges indicatif aux producteurs et porteurs de projets qui souhaitent travailler avec Enercoop.

## Corpus

La Charte métiers Énergie est composée d'un ensemble de documents interdépendants :

- Un texte - la Charte - exposant les valeurs, principes d'action, et les objectifs opérationnels du métier
- Des grilles d'analyse, différenciées par technologie et métier, destinées à l'évaluation des installations au regards de plusieurs critères, qui viennent préciser et expliciter les éléments de la Charte
- Une synthèse des éléments de la Charte, qui met en valeur les principaux critères et leur degré de prise en compte, destinée à un usage « aide mémoire »
- Une checklist de triage destinée à l'analyse rapide des acteurs et partenaires désirant travailler avec Enercoop ou étant impliqués dans nos activités - elle doit mettre en lumière la nécessité ou non de procéder à une évaluation approfondie des enjeux liés à une collaboration avec tel ou tel acteur
- Une grille détaillée destinée à l'évaluation approfondie des acteurs et partenariats potentiels sur lesquels l'usage de la checklist de triage aurait signalé des doutes ou risques en matière d'objet social, politique, éthique, ou d'image.
- Des propositions de procédures et d'usages (ce document) des outils Charte qui reflètent le résultat des consultations individuelles et collectives (en atelier) effectuées avec les opérationnels.
- A venir :
  - *Un ensemble de fiches techniques pour chaque technologie, qui détailleraient de manière pédagogique des éléments de contexte qui ont mené au choix des critères – par exemple la réglementation, des éléments factuels sur les technologies et la transition énergétique...*
  - *Une annexe bibliographique regroupant les divers documents clés utilisés pour la rédaction de la Charte et des fiches techniques*

## Usage général

La Charte et ses grilles sont des outils pour accompagner la réflexion – elles aiguillent le choix plus qu'elles ne le déterminent.

→ C'est davantage une logique d'objectifs et d'idéaux à atteindre que dans une logique de lignes rouges.

Les grille d'analyse à trois colonnes matérialisent cette logique. Elles détaillent les aspects à évaluer – pour chaque critère, le résultat peut-être « **Insuffisant** » ; « **Acceptable** » ; ou « **Exemplaire** ».

Solaire photovoltaïque au sol			
Site d'implantation - Terrain agricole	- Prise en compte insuffisante des impacts agronomiques et sociaux-économiques	- Etude en amont de la valeur agronomique et écologique par un BE indépendant et démonstration de sa valeur limitée, au regard des propriétés du terrain, mais aussi de la situation de la région en termes de sécurité alimentaire	Bilan social et environnemental positif : le projet permet par exemple de maintenir l'activité agricole sur le périmètre proche du projet, voire sur la parcelle concernée (apiculture, élevage ovin, culture sous serres..) ET mesures compensatoires

Les aspects notés « **Insuffisant** » n'interdisent pas de travailler sur un projet de production qui présenterait des manques ou de signer un contrat avec un producteur. Ils pointent plutôt vers des aspects à améliorer.

Si on décide de passer outre on doit pouvoir argumenter **pourquoi** de manière à pouvoir défendre ce choix. Les résultats de l'instruction sont donc une base commune pour l'évaluation :

- Si un problème ou désaccord émerge, les personnes (internes ou externes) qui contestent pourront faire valoir le fait qu'on est passé outre un aspect insuffisant.
- A l'inverse, les résultats de l'instruction peuvent mettre en lumière les dossiers à prioriser ou à gratifier de mesures de soutien.

## Procédures spécifiques

### Instruction des projets de production et réflexion éthique Réseau

- En phase d'émergence, on mobilisera la Charte Énergie Partagée et la Charte Réseau Enercoop pour analyser et filtrer les sollicitations. La Charte métiers Énergie peut également être utilisée pour aider à structurer les projets.
- Les projets déjà structurés qui sollicitent un accompagnement, un investissement ou une autre prestation mènent à l'engagement formel d'une réflexion éthique Réseau par l'opérationnel, en utilisant les outils de la Charte.

Cette réflexion est placée sous le principe suivant : si la Charte constitue une référence commune au réseau pour effectuer des choix sur les données autres qu'économiques ou techniques, **elle ne se substitue pas au fait que les coopératives locales sont responsables de leur processus de décision.**

#### Réflexion éthique Réseau :

1. **Instruction initiale rapide** du projet par la coopérative locale. Elle sollicite les **instances réseaux** en fonction de ses besoins, au moins pour un temps d'échange et d'information.
2. Si au cours de l'instruction préliminaire des manques apparaissent, la coopérative locale entre dans un **processus itératif** avec le porteur de projet pour corriger ceux-ci.
3. Si des doutes ou des manques demeurent, la coopérative locale pourra **solliciter pour avis consultatif une structure tierce** qui aurait un rôle éthique à l'échelle du réseau.
4. Cette **structure tierce** n'est pas définie. Il peut s'agir au choix d'une structure existante (Commission correspondante, Inter-CA...) ou bien nouvelle (Commission paritaire avec administrateurs et opérationnels tirés au sort, Comité éthique...).
  - Elle est au minimum toujours informée des projets de production en cours.
  - En cas de problème sur un projet ou une installation sous contrat, elle peut être saisie, par un acteur interne, voire externe, afin que le sujet soit mis à l'ordre du jour, qu'un débat ait lieu, et qu'elle rende un avis consultatif.
5. La coopérative locale est par la suite **libre de suivre ou non cet avis**, en ligne avec le principe de responsabilité des coopératives locales de leurs processus internes.

## Approvisionnement – aperçu de l'usage proposé

### Hydroélectricité : démarche de « bonus » ou d'incitation à l'évolution

Vu la difficulté d'exiger des producteurs tiers des conditions strictes, on se place dans une **démarche de « bonus », de priorisation ou d'encouragement** à évoluer vers des meilleures pratiques. Il n'y a pas de procédure définie à ce stade (possibilité d'inclure des bonus dans le processus de définition des offres ; ou plus informellement adopter dans la prospection une priorisation des producteurs les plus vertueux).

Exception: La conformité aux exigences réglementaires. Bien qu'on ne puisse pas jouer un rôle de gendarme, on peut adopter la bonne pratique de demander quel est l'état de respect de ces exigences (respect des débits réservés ; mise en conformité sur les cours d'eau classés...).

**A moyen-long terme** on peut envisager la mise en œuvre d'une politique d'audit des centrales présentes dans notre mix, en cours de contrats ; ou encore d'incitations comprises dans la politique commerciale (tarification incitative ; non-renouvellement de contrat si des manques ne sont pas corrigés...)

### Éolien – vérifications rapides *ex ante* sur l'acceptabilité locale

**Vérifications rapides** à effectuer avant la contractualisation sur les parcs éoliens pour évaluer le processus de concertation et d'appropriation des terrains. L'intention est de ne pas s'engager sur des parcs jouissant d'une mauvaise réputation l'aspect de l'acceptabilité locale.

**A moyen-long terme**, on pourra tenter d'obtenir des informations sur la qualité environnementale des parcs existants afin de prioriser les plus vertueux ; améliorer les moins responsables en cours de contrat ou bien éviter les irrécupérables (mal disposés, forte mortalité aviaire...).

- **Éolien en mer** : vu les enjeux importants et le jeune âge de la filière, critères « approvisionnement » calés sur les critères projets de production (évaluation approfondie).

### PV – vérifications rapides sur bâti ; évaluation approfondie au sol

- **Sur bâti** : Vérifications rapides à effectuer sur le bâtiment d'accueil (historique, activités...) pour se prémunir de risques en termes de réputation.
- **Au sol** : Évaluation approfondie à effectuer, similaire à une instruction de projet de production, notamment pour les installations en zone naturelle ou agricole (risque élevé d'impacts négatifs).

## Biomasse (Méthanisation / Bois-énergie) – évaluation approfondie

Évaluation approfondie similaire à l'instruction de projets de production, au vu des forts enjeux.

Charte Énergie  
-  
Note de Travail

## Acteurs et partenariats

Les acteurs avec qui Enercoop travaille constituent une des dimensions de l'éthique des métiers liés à l'énergie - et un des critères contenus dans les grilles d'analyse associées à la Charte. Ils appellent une procédure et des outils à part entière au sein de l'usage de la Charte.

La CommAppro s'est positionnée sur des questionnements communs qui constituent une proposition de procédure. Il a été évoqué que le sujet pourrait être l'objet d'une réflexion réseau plus large.

Deux outils :

- Une « **Checklist** » de triage qui doit permettre d'identifier les cas litigieux
- Une **grille d'analyse** pour évaluer en profondeur les acteurs et partenariats qui pourraient poser problème

### La checklist de triage

Elle matérialise un questionnement initial rapide pour trier les acteurs avec lesquels Enercoop envisage de travailler, et pour savoir si une évaluation poussée de l'acteur doit être déclenchée. Elle invite à se poser la question de l'impact des acteurs sur la transition énergétique et écologique, ainsi que sur les inégalités sociales.

Plutôt que la simple association, le critère du pouvoir de décision au sein d'une collaboration ou d'un partenariat avec Enercoop est déterminant : si un acteur n'a pas de pouvoir de décision, on ne s'en préoccupe pas.

### Qui est évalué ?

- Toujours : l'acteur principal (porteur de projet ; exploitant de centrale) ;
- Ses partenaires, si :
  - Le porteur est minoritaire dans la prise de décision ou la gestion
  - L'évaluation préalable révèle un doute sur le porteur ou l'exploitant
- Les entités-mères ou groupes, si :
  - La structure du partenariat ou de la collaboration confère à l'acteur (porteur ou partenaire) un poids décisionnel lui permettant de déterminer les orientations au sein du partenariat ou de la collaboration
  - L'entité-mère ou le groupe prend manifestement les décisions en lieu et place de la filiale



## La grille d'analyse des acteurs

Si la checklist de triage révèle un risque sur un acteur, on engage une analyse poussée :

- De l'acteur lui-même, à l'aune de plusieurs critères touchant aux secteurs d'activité de l'entité, ses politiques économiques, commerciales et méthodes de terrain, ses liens économiques et politiques...
- Des modalités du partenariat: quels interlocuteurs au sein de la structure analysée ? Quelle volonté de changement ? Quel poids pour cet acteur dans le partenariat ou la collaboration ?

Cette analyse doit pouvoir permettre d'évaluer systématiquement

- Le décalage en termes d'objet social et politique qui peut exister entre Enercoop et les acteurs avec qui elle envisage de collaborer
- La capacité d'Enercoop d'avoir un impact positif dans sa collaboration avec ces acteurs, ou bien *a contrario* les risques d'instrumentalisation par eux

Ces évaluations seront par nature incomplètes et subjectives mais elles doivent permettre, comme les autres outils de la Charte, d'effectuer un **questionnement** à la fois **systématique** - ce qui constitue l'essence de l'éthique - et dont il subsiste des **traces** ensuite, afin de pouvoir argumenter, défendre, évaluer les choix effectués.

## Détail de l'usage des grilles « technologies »

1. Identification de la grille à utiliser : on sollicite Enercoop pour / le rôle envisagé d'Enercoop est...

**a) Accompagnement / Développement / Investissement / Exploitation**

→ Grilles « P » ; puis identifier la technologie pour naviguer jusqu'à l'onglet correspondant

**b) Acheteur d'énergie**

→ Grilles « A » ; puis identifier la technologie pour naviguer jusqu'à l'onglet correspondant

### 3. Notation – Colonne D

- Renseigner en Colonne D le chiffre « 0 » pour « Insuffisant », 1 pour « Acceptable », 2 pour « Exemplaire », de manière à déclencher le formatage conditionnel de couleur et la notation par thèmes. Si on ne peut pas évaluer le critère (pas d'option ou pas d'information, renseigner « N/A ».

### 2. Appréciation – Colonne C

- Renseigner en Colonne C la justification de la notation, avec une remarque : pourquoi l'installation a-t-elle été notée ainsi ?

### 4. Enregistrement

- Enregistrer le résultat afin de pouvoir partager la grille sous forme de fiche d'évaluation utilisable par un tiers.

### 5. Action en cas de critère noté « Insuffisant »

- Si un ou plusieurs critères « Insuffisants » sont relevés :

**a) Corriger** : Processus itératif - recontacter le sollicitant ou le point de contact du projet / de la centrale afin de corriger les points « Insuffisants ». Noter l'action prise dans la Colonne C.

**b) Passer outre** : si vous jugez qu'il est inopportun de demander la correction des points « Insuffisants » (échéance ; critère non-adapté à ce cas de figure ; engagement de correction à l'avenir ; objectifs stratégiques...), argumentez votre choix dans la Colonne C.

**c) Doute persistant** : engager une réflexion éthique Réseau ([voir supra](#)), les résultats de l'instruction à l'appui.